



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R28-2025-237

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET**

R28-2026-01-01-00001 - Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie (4 pages)

Page 3

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2025-12-26-00001 - Délégation de signature par M. GAL au profit de Mme HEQUET pour la signature de baux sur la commune de SAINT NICOLAS DE LA TAILLE (2 pages)

Page 8

R28-2025-12-29-00002 - Délégation signature par M. GAL au profit de Mme DHESSE dans le cadre d'une cession sur la commune de VILLAINVILLE (1 page)

Page 11

## **Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2025-12-30-00002 - Arrêté n° SGAR 25 - 124 **??** portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie (10 pages)

Page 13

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2026-01-01-00001

Délégation de signature relative au contrôle  
budgétaire et au contrôle économique et  
financier en Normandie



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques  
Direction régionale des Finances publiques de  
Normandie et du département de la Seine-  
Maritime**  
Division des ressources humaines  
38 cours Clémenceau  
76037 Rouen Cedex  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

### **Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Eric GINESY, inspecteur des affaires sociales de 1<sup>re</sup> classe en tant qu'expert de haut niveau (groupe II) auprès du directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime pour l'assister dans ses fonctions de contrôleur budgétaire ;

#### **Décide :**

#### **Article 1 : Contrôle budgétaire des services de l'État**

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;

- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôlease principale des finances publiques ;
- Monsieur Olivier CARON, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Sarah FAVE, contractuelle de catégorie B pour le visa des actes du BOP 177.

**Article 2** – Contrôle budgétaire des opérateurs de l’Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l’exception des refus de visas, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 3** – Contrôle économique et financier des groupements d’intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d’intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 4** – Avis sur les projets de convention constitutive de groupements d’intérêt public :

Pour rendre un avis sur les projets de convention constitutive de groupements d’intérêt public en application de l’article 1 du décret n°2012-91 susvisé, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 5** – Approbation des budgets au titre de la tutelle financière et autorisation de recettes et de dépenses :

Pour signer tout acte se rapportant aux décisions d’approbation ou d’autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l’article 176 du décret du 7 novembre 2012, pris par l’Agence régionale de santé de Normandie, par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie, par l’école nationale supérieure d’architecture de Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Edouard JAYER, administrateur des finances publiques adjoint ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Delphine RAMBAUD, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 6** – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

**Article 7** – La présente décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

Fait à Rouen, le 29 décembre 2025

Le directeur régional des finances  
publiques de Normandie et du  
département de la Seine-Maritime



Denis GIBONDET



EPF Normandie

R28-2025-12-26-00001

Délégation de signature par M. GAL au profit de  
Mme HEQUET pour la signature de baux sur la  
commune de SAINT NICOLAS DE LA TAILLE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Pauline HEQUET**

**Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu le décret n°2018-777 du 7 septembre 2018,

Vu le décret n°2025-242 du 17 mars 2025,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la convention de réserve foncière en date du 12 janvier 2024 entre l’EPF de Normandie et la Commune de Saint Nicolas de la Taille (76),

Considérant les projets des baux professionnels établis par Maître Camille PREVOST-LE-FRANCOIS, Notaire associée de la SAS « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d’Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE, ELBEUF ET ROUEN, sise 16 boulevard Ferdinand de Lesseps à Rouen,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer les deux baux professionnels au bénéfice de Monsieur TOCQUES et de Monsieur BROCARD, tout en déléguant la gestion des droits et obligations de ces baux professionnels à la COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE LA TAILLE, pour le bien ci-après désigné :

à Saint Nicolas-de-la-Taille (76170), 2247 Grande Rue, un cabinet médical comprenant quatorze pièces et grenier à l'étage, figurant au cadastre sous la section B numéros 825 et 826, d'une contenance totale de 639 m<sup>2</sup>.

- 1- Le bien faisant l'objet d'un bail professionnel à Monsieur TOCQUES représente une salle de soins, un WC privatif, une salle d'attente privative et l'accès aux parties communes représentant une salle commune avec WC et évier, une salle d'archive du cabinet médical moyennant un loyer annuel de DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (2 400 euros). Il est payable mensuellement et d'avance pour un montant de DEUX CENT EUROS (200 euros), auquel il faut ajouter les taxes et charges.
- 2- Le bien faisant l'objet d'un bail professionnel à Monsieur BROCARD représente une salle de soins, une salle d'attente, un WC situé dans le dégagement et local poubelle et l'accès aux parties communes représentant une salle commune avec WC et évier, une salle d'archives moyennant un loyer annuel de DEUX MILLE QUATRE CENT EUROS (2 400 euros). Il est payable mensuellement et d'avance pour un montant de DEUX CENT EUROS (200 euros), auquel il faut ajouter les taxes et charges.

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,** 24/12/2025  
**Le Directeur général**

*Gilles GAL*

✓ Certifié par  yousign

26/12/2025  
**Notifiée à**  
**à Madame Pauline HEQUET**

*Pauline HEQUET*

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2025-12-29-00002

Délégation signature par M. GAL au profit de  
Mme DHESSE dans le cadre d'une cession sur la  
commune de VILLAINVILLE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Honorine DHESSÉ**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,**  
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, le 16 septembre 2025, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 11 juillet 2025 et délibération de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, du 10 juillet 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain et ROUEN (76000), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à Madame Honorine DHESSÉ, Collaboratrice au sein de la Société par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, personne morale de droit public située dans le département de la Seine-Maritime, dont l'adresse est à l'Hôtel de la Communauté, 19 Rue Georges Braque, LE HAVRE (76600), identifiée au SIREN sous le numéro 200084952,

- D'une parcelle de terrain sise à VILLAINVILLE (76280), 520 Route d'Etretat, Lieudit « La Forge », cadastrée section A numéros 503, 700 et 701 d'une contenance totale de 79a 39ca,

Moyennant le prix de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF EUROS ET TRENTE QUATRE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (250.679,34 € T.T.C.)**, valable jusqu'au **26 mars 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 205.416 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 3.483,45 € et la TVA sur prix total d'un montant de 41.779,89 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2 :** La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 29/12/2025  
Le Directeur Général

Notifiée le 29/12/2025  
à Madame Honorine DHESSÉ

*Gilles GAL*

✓ Certifié par  yousign

*honorine dhesse*

✓ Certifié par  yousign

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-12-30-00002

Arrêté n° SGAR 25 - 124

portant composition nominative du Conseil  
Économique, Social et Environnemental Régional  
de Normandie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales**

**Arrêté n° SGAR 25 – 124**

**portant composition nominative du Conseil Économique,  
Social et Environnemental Régional de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie  
Préfet de la Seine-Maritime**

**Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.4134-1 à L.4134-7-2 et les articles R.4134-1 et R.4134-4 ;
- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;

Préfecture de la région Normandie  
7 place de la Madeleine  
CS16036  
76036 ROUEN CEDEX

- Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu la circulaire interministérielle NOR IOMB2317147J du 19 septembre 2023 relative aux modalités de renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux au 1er janvier 2024, soulignant la nécessité, au sein de ces Conseils, de veiller à la représentativité des organisations, de renforcer la représentation des jeunes et de respecter l'obligation de parité entre les femmes et les hommes ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR 23-130 du 14 novembre 2023 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu l'arrêté du préfet de la région Normandie n° SGAR/25 - 118 du 26 novembre 2025 portant composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Normandie ;
- Vu la démission de Mme Sophie COULIER au 31 décembre 2025 représentante de l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre conformément à l'accord tripartite signé le 18 décembre 2023 entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie, la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de Normandie ;
- Vu la désignation, en date du 28 décembre 2025 de M. Eric CAT représentant de la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie pour siéger au sein du collège 3 du Conseil Economique, Social et Environnemental régional de Normandie.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La composition nominative du CESER Normandie est définie ainsi qu'il suit :

Nb sièges	Mode de désignation
<b>42</b>	<b>COLLÈGE I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées</b>
<b>6</b>	<p><b>Au titre des chambres consulaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 2 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme MULLER Christine</li> <li>• M. PREVOST Xavier</li> </ul> </li> <li>– 2 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MESLIN Jean-Denis</li> <li>• Mme CALVET Sandrine</li> </ul> </li> <li>– 2 par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. FERREY Pascal</li> <li>• Mme DENIS Anne-Marie</li> </ul> </li> </ul>

16	<p><b>Au titre des organisations patronales interprofessionnelles et professionnelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 par le Mouvement des Entreprises de France de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. VAUTIER Alain Pierre</li> <li>• Mme VANDAELE Annick</li> <li>• M. LUTSEN Didier</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. CORNET Daniel</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ENXERIAN Philippe</li> </ul> </li> <li>- 1 par France Chimie Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. SAADI Régis</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Fédération Française du Bâtiment de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DUMOUCHEL Bertrand</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. THUREAU Mathieu</li> </ul> </li> <li>- 3 par la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. FLEUTRY Olivier</li> <li>• Mme VOLLE Caroline</li> <li>• M. SCELIN Philippe</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre Normandie Pionnière et le club Entrepreneuriat au Féminin / CPME : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PEGHAIRE-GAUDEUL Claire-Hélène</li> </ul> </li> <li>- 3 par l'Union des Entreprises de Proximité de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• MME LEMARCHAND Roseline</li> <li>• M. AUVRAY Jean-Daniel</li> <li>• M. DARTOIS Guillaume</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre la Chambre nationale des professions libérales et l'Union des professions libérales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MAILHAN Guy</li> </ul> </li> </ul>
7	<p><b>Au titre du secteur agricole et agro-alimentaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Normandie, dont un en accord avec la Confédération Régionale des Jeunes Agriculteurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Clément LEBRUN</li> <li>• Mme VERGER Anaïs</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Confédération Paysanne de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BESSIN Guy</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par la Coordination Rurale de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. LEGRAND Michel</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Coop de France Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DUVAL Jean-Luc</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. TOUFLET Arnaud</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité Hippolia : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme ORARD Marie</li> </ul> </li> </ul>
<b>4</b>	<p><b>Au titre du secteur de la mer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par le Comité régional des pêches et élevages marins de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ROGOFF Dimitri</li> </ul> </li> <li>- 1 par le Comité régional de la conchyliculture de Normandie-Mer du Nord : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. HELIE Thierry</li> </ul> </li> <li>- 1 par accord entre l'Union Portuaire Rouennaise et l'Union Maritime et Portuaire du Havre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BOULOCHER Christian</li> </ul> </li> <li>- 1 par HAROPA PORT : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PIROCCHI Charlotte</li> </ul> </li> </ul>
<b>6</b>	<p><b>Au titre des secteurs industriels et de l'innovation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par Normandie AeroEspace : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme FOLLIOU Fabienne</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité NextMove : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. SAVIN Xavier</li> </ul> </li> <li>- 1 par Normandie Énergies : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. GRANIER Marc</li> </ul> </li> <li>- 1 par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DE ROSA Daniel</li> </ul> </li> <li>- 1 par Normandie Incubation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme LE BRICQUIER Sophie</li> </ul> </li> <li>- 1 par Normandie Web Xperts : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MAOUCHE Marc</li> </ul> </li> </ul>
<b>3</b>	<p><b>Au titre du secteur des services :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par accord entre la Fédération Bancaire Française et le Comité des banques de Normandie :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme BLASSEL Pascale</li> </ul> <p>- 1 par Logistique Seine-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme ROBINET-GUENTCHEFF Florence</li> </ul> <p>- 1 par l'Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (UDES) Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. VERNON Yves</li> </ul>
--	--

<b>42</b>	<b>COLLÈGE II – Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le secteur privé et dans les trois fonctions publiques</b>
<b>12</b>	<p>par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. URVOY Thierry</li> <li>Mme MARTIN PEREON Florence</li> <li>Mme GOOSSENS Nicole</li> <li>M. LE BAIL Christophe</li> <li>Mme FOLIO Raphaëlle</li> <li>M. CHESNEL Patrick</li> <li>Mme LEVARAY Marie</li> <li>M. MICHEL Jean-Luc</li> <li>M. TREFFLE Dominique</li> <li>M. LEFEVRE Philippe</li> <li>Mme LEDOT Christine</li> <li>Mme LEROY Christine</li> </ul>
<b>3</b>	<p>par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. LECOEUR Rémy</li> <li>M. DUPUIS Yves</li> <li>Mme LE LEPVRIER Florence</li> </ul>
<b>3</b>	<p>par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. FOSSARD Arnaud</li> <li>M. ANFRAY Sébastien</li> <li>Mme RUBA COUTHIER Valérie</li> </ul>
<b>12</b>	<p>par la Confédération générale du travail (CGT) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme AMBROISE Jocelyne</li> <li>M. LEROGERON Lionel</li> <li>M. DEVAUX Alain</li> <li>M. GRAVIER Guillaume</li> <li>M. DUBOURGUAIS Mathias</li> <li>M. FREMONT Romain</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PINOT Bénédicte</li> <li>• Mme PLAINEAU Nadège</li> <li>• Mme POIRIER MOREL Virginie</li> <li>• Mme CARRIE Séverine</li> <li>• M. SEBAG David</li> <li>• Mme BERTIN Christelle</li> </ul>
7	<p>par la Confédération générale du travail – Force Ouvrière (FO) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PAVIOT Barbara</li> <li>• M. LARGILLET Cédric</li> <li>• M. JAQUOT Dominique</li> <li>• M. PERROTTE Yann</li> <li>• M. COCHU Frédéric</li> <li>• Mme LASNON Maud</li> <li>• Mme DUCLOS Estelle</li> </ul>
1	<p>par la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ADELL Jérôme</li> </ul>
2	<p>par SUD Solidaires en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PINEL Anne</li> <li>• M. PIQUOT Ludovic</li> </ul>
2	<p>par l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BOYCE Richard</li> <li>• Mme BELLOMO Elisabeth</li> </ul>

42	<b>COLLÈGE III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ou agissent dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable</b>
5	<p><b>Au titre du secteur de la santé, protection sociale, action sociale, formation et insertion :</b></p> <p>– 1 par accord entre la Fédération des unions régionales des professionnels de santé en Normandie et l'Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. LEVENEUR Antoine</li> </ul> <p>– 1 par la Fédération Hospitalière de France de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme JEANDET-MENGUAL Emmanuelle</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Union Régionale des Organismes de Formation en Normandie et la Fédération de Formation Professionnelle de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. SAUNIER Christophe</li> </ul>

	<p>–1 par l'Association les Unions Régionales Inter-fédérales des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme SARGE Nathalie</li> </ul> <p>–1 par accord entre la Fédération des Acteurs de la Solidarité de Normandie et le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme FRANCOIS Véronique</li> </ul>
10	<p><b>Au titre du secteur de la famille et des solidarités intergénérationnelles :</b></p> <p>–2 par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Normandie ; entre la Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Caen) et la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de l'académie de Normandie (Rouen) ; entre l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Caen) et l'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre de l'académie de Normandie (Rouen) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Nathalie DUBUISSON</li> <li>• M. Eric CAT</li> </ul> <p>–1 par Familles Rurales Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme DESNOS Catherine</li> </ul> <p>–1 par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. LE MONNIER Albert</li> </ul> <p>–1 par la Ligue de l'Enseignement de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme LOUVEAU Martine</li> </ul> <p>–1 par le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme HAMARD Gaëlle</li> </ul> <p>–1 par l'Union Régionale des Associations Familiales de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme COURTEL Corinne</li> </ul> <p>–1 par accord entre les Centres d'Information des Droits des Femmes et de la Famille du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme POTTIER Régine</li> </ul> <p>–1 par accord entre le Comité de Coordination des Associations de Personnes en Situation de Handicap de Normandie ; entre les délégations de l'Association des Paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union Nationale des Associations des Parents et Enfants Inadaptés de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. CARON Guillaume</li> </ul> <p>–1 par les Scouts et Guides de France par accord entre les trois territoires : Porte de Normandie, Normandie-Seine et Basse-Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. COTTARD Clément</li> </ul>

3	<p><b>Au titre du secteur de l'économie sociale et solidaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MAGNAN Pierre-Edouard</li> </ul> </li> <li>- 1 par l'URSCOP : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. KRANZ Stéphane</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Mutualité Française de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. LETHUILLIER Jacques</li> </ul> </li> </ul>
6	<p><b>Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 représentants des universités au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. ADOUI Lamri</li> <li>• M. LAGES DOS SANTOS Pedro</li> <li>• M. YON Laurent</li> </ul> </li> <li>- 2 représentants des écoles d'ingénieurs au titre de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme VACQUEZ Delphine</li> <li>• M. A. BOUKHALFA Mourad</li> </ul> </li> <li>- 1 représentant des étudiants au titre de l'association étudiante majoritaire au Conseil d'administration de la Communauté d'Universités et d'Établissements de Normandie – la Fédération des Associations Générales Étudiantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. THIROT Quentin</li> </ul> </li> </ul>
9	<p><b>Au titre du secteur de l'environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 par accord entre France Nature Environnement-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme LEROUX Véronique</li> <li>• M. BERNE André</li> </ul> </li> <li>- 1 par le conservatoire des espaces naturels (CEN) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. DUNCOMBE Luc</li> </ul> </li> <li>- 3 par accord entre le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Normandie, le Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. PINEL Jérôme</li> <li>• M. BOULLAND Charles</li> <li>• Mme CHAUSSI Sophie</li> </ul> </li> <li>- 1 par la Fédération régionale des chasseurs de Normandie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BEAUVAIS Vincent</li> </ul> </li> </ul>

	<p>– 1 par accord entre les Fédérations départementales de la pêche du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme GOUR-HERUBEL Cyrielle</li> </ul> <p>– 1 personnalité qualifiée au titre de l'environnement (article L4134-2 du Code Général des Collectivités Territoriales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. GIROD Jean-Pierre</li> </ul>
<p>9</p>	<p><b>Au titre du secteur cadre de vie :</b></p> <p>– 1 par le Centre Technique Régional de la Consommation de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. GILOIRE Pascal</li> </ul> <p>– 1 par l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme KERSUAL Catherine</li> </ul> <p>– 1 représentant du spectacle vivant, des arts plastiques et visuels, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture : par accord entre les centres dramatiques nationaux de Normandie, les centres chorégraphiques de Normandie, les scènes nationales de Normandie, les scènes conventionnées de Normandie, les scènes de musiques actuelles de Normandie, le pôle national des arts du cirque, les centres d'art de Normandie, les Fonds Régionaux d'Art Contemporain de Normandie, l'association professionnelle de directeurs d'établissements, la Maison de l'Image, le Pôle Image, le Centre Régional du Livre et l'Association Régionale du Livre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. SAGIT José</li> </ul> <p>– 1 par accord entre l'Association des Conservateurs des Collections Publiques de France – Section Fédérée des Conservateurs de Normandie, les Maisons de l'Architecture, le Groupement Français des Entreprises de Restauration de Monuments Historiques, la Demeure Historique et Vieilles Maisons Françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme DE LA CONTE Marie-Christiane</li> </ul> <p>– 1 par l'Union de l'Habitat Social de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme TANKERE Laure</li> </ul> <p>– 1 par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme DOUET Eventhia</li> </ul> <p>– 1 par le Comité Régional Olympique et Sportif en Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MARAIS Nicolas</li> </ul> <p>– 1 par accord entre le Comité Régional de Tourisme de Normandie et la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. BELIN Jacques</li> </ul> <p>– 1 par la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. MOREL Patrick</li> </ul>

<b>COLLÈGE IV – Personnalités qualifiées qui, en raison de leur qualité ou de leur activités, concourent au développement de la région</b>	
<b>4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Elisabeth PUECH d'ALISSAC</li> <li>• Mme Valérie EGLOFF</li> <li>• M. Philippe HEDDE</li> <li>• M. Jean-Luc LEGER</li> </ul>

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant sa publication et entraîne, à compter de sa prise d'effet, l'abrogation de l'arrêté n° SGAR/25-118.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et dont copie sera adressée aux présidents du CESER et du Conseil Régional de Normandie.

Fait à Rouen, le **30 DEC. 2025**

Le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.